

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 27 E 28 D'APRILE DI**  
**2023**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023**

2023 / 01/039

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE  
POLI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

**Objet** : Moyens de lutte contre les incendies

Cher Monsieur Poli,

En préambule, je rappelle que c'est une question récurrente, celle de la lutte contre les feux de forêt, celle du risque incendie qui revient régulièrement dans l'hémicycle tous les 6 mois, 2 questions au mois de juillet 2022 en avant de la saison par le groupe Avanzemu et Core In Fronte, en novembre 2022, également par le groupe U Soffiu Novu. Et donc aujourd'hui également une motion. Vous l'avez rappelé sur proposition du Conseil exécutif et de son Président, cette thématique a donné lieu à un travail dans le cadre de la commission présidée par Nadine Nivaggioni, un travail conséquent qui produira très bientôt ses effets, il y aura fin juin une restitution de ce travail qui a permis l'audition très large de l'ensemble des acteurs.

Une question qui traduit aussi bien sûr, une inquiétude des élus si l'on en juge par les questions et les motions qui ont été déposées, mais aussi de la population, et qui est pleinement justifiée. Vous l'avez également rappelé, à la fois par la problématique du réchauffement climatique et par les épisodes de sécheresse qui reviennent régulièrement, on pense à la saison dernière, avec les risques que ça se reproduise cette année, ou très certainement dans les années à venir.

C'est aussi une question récurrente, parce qu'elle traduit à la fois l'importance mais aussi la complexité et la prégnance de cette problématique du risque incendie. Cela fait d'ailleurs, et je parle sous le contrôle des deux présidents des SIS, Véronique Arrighi et Hyacinthe Vanni, l'objet de débats réguliers

en Conseil d'administration et vous le savez, notre stratégie, vous la connaissez, elle s'appuie sur 2 axes qui sont, à notre sens, indissociables :

- Le premier étant la prévention des incendies en amont, elle est indispensable,
- Le deuxième, la lutte contre le feu qui est nécessaire en dernier recours et une action, le plus rapidement possible dès la naissance du feu, d'où la nécessité d'avoir une présence accrue sur le terrain.

La question de la prévention doit être mieux intégrée dans toutes nos politiques publiques, il y a eu d'ailleurs récemment la tenue d'une journée de sensibilisation dans le cadre du projet Goliath que la Collectivité de Corse accompagne, un projet de recherche porté par l'université, qui essaie de faire le lien entre la problématique de la prévention des incendies et l'aménagement du territoire.

Une prévention des incendies et des risques qui doit être mieux intégrée dans des questions d'urbanisme, par exemple, en limitant les constructions en discontinuité. Et notamment dans les zones exposées au risque incendie, la nécessité aussi non pas d'une déprise mais d'une reprise agricole, notamment à proximité de nos villages, pour diminuer la masse de combustible.

La question d'une meilleure gestion de la forêt, de la valorisation du bois énergie, pour réduire la masse de bois dans nos forêts, et enfin, un meilleur accompagnement des collectivités, notamment des communes et des intercommunalités dans l'exercice de leurs compétences. Je pense à la DFCI, ou encore aux obligations légales de débroussaillage. On aura l'occasion d'en reparler puisqu'il y a des commissions qui sont dédiées, ainsi que des assises du bois et de la forêt qui se tiendront en juillet prochain.

Rappeler simplement une expérience qui est intéressante, celle dans le Fium'Orbu-Castellu qui a permis d'aller dans des zones cartographiées par l'université comme des zones à risques. Au-delà des obligations légales de débroussaillage, et notamment grâce à l'intervention des forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse dans ces zones-là, les OLD ayant été assurées par les particuliers, voire par les communes, et j'en sais quelque chose puisque pour la commune d'U Petrosu, 6000€ ont été mobilisés pour faire respecter ces OLD par l'intervention d'un prestataire externe.

Vous l'avez dit, la prévention, ce sont aussi des moyens techniques, mais avant tout des moyens humains avec la présence d'hommes sur le terrain, 450 personnes auxquelles je veux rendre hommage aussi en ce début de saison des feux au sein des deux SIS.

40 patrouilles de ForSap de la Collectivité de Corse, donc des forestiers sapeurs et aussi des conventions d'objectifs et de moyens avec des moyens très importants qui sont mobilisés par la Collectivité de Corse, 50 M d'euros en fonctionnement, 10 M d'euros en investissement tous les ans, avec des ratios qui augmentent d'année en année.

La sécurité et la lutte contre les risques incendies n'a pas de prix, mais elle a aujourd'hui un coût qui est de plus en plus difficile à assumer par notre Collectivité ; et également des partenariats importants avec un certain nombre d'acteurs pour renforcer la présence sur le terrain : l'ONF, la chambre d'agriculture, les chemins de fer, les services de l'État et de la collectivité de Corse, pour ne citer qu'eux.

Sur la question de la lutte contre le feu, je crois qu'elle constitue l'objet essentiel de votre question.

Premièrement, sur les moyens aériens prévus pour la saison estivale, ils vont être à peu près similaires à ceux de l'an dernier avec 2 canadiens basés à Ajaccio, un hélicoptère bombardier d'eau sur Corti, une négociation est en cours avec les services de l'État pour le positionnement d'un hélicoptère supplémentaire sur Corti.

On devrait avoir un retour dans les prochaines semaines sur la présence de cet équipement supplémentaire.

Parmi les perspectives, on peut citer :

- Premièrement, les pactes capacitaires, c'est un dispositif qui a été initié en 2019 qui a été confirmé par la loi Matras en 2021 et consolidé davantage par Emmanuel Macron lors de son discours en octobre 2022. Donc là encore, le Conseil exécutif, les présidents des SIS, et les services se sont mobilisés pour essayer d'aboutir à des conventions entre les SIS et l'État. Ces pactes capacitaires permettent de renforcer les moyens, notamment les moyens lourds, les engins, les véhicules qui pourraient être mis à disposition des SIS pour lutter contre les incendies avec des taux d'intervention de l'État à hauteur de 70%, le reste à charge pour les SIS et pour la Collectivité de Corse serait de 30%. Cela reste quand même important, mais nous y travaillons et on aura l'occasion d'en rediscuter prochainement.
- Deuxièmement, c'est le travail en cours pour disposer d'une flotte aérienne basée en Corse qui aurait un rayonnement sur l'ensemble des pays méditerranéens qui pourrait intervenir en Sardaigne, bien sûr, en Italie, en Espagne, au Portugal, voire même en Grèce. Vous l'avez rappelé, le travail de nos députés, de l'ensemble des députés qui se sont mobilisés sur cette question. Je pense par exemple à l'amendement de Jean-Félix Acquaviva dans le cadre de la loi LOPMI et qui permet de renforcer la coopération transfrontalière entre la Corse et la Sardaigne sur ces questions-là. Mais les initiatives de tous les autres députés également en la matière, vont nous permettre, je l'espère, d'avancer. Et le président de l'exécutif a interpellé le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin sur ces questions-là, à la fois de l'accompagnement des SIS, mais également des moyens dont nous devons disposer sur le territoire lors de ses venues et dans le cadre du processus en cours, et j'espère que cette question pourra revenir à l'ordre du jour. Mais également des incendies qui augmentent dans le temps, on parle plus de saison estivale, les plus grandes superficies brûlées ces dernières années l'ont été en hiver.

Donc aujourd'hui, malheureusement, rien ne peut garantir la suffisance des moyens, quels qu'il soit, pour lutter contre ces catastrophes naturelles d'une ampleur exceptionnelle, ce qu'on appelle les méga-feux.

On va être obligé de continuer à s'appuyer sur nos 2 piliers qui, jusqu'à maintenant, fort heureusement à la fois par chance mais aussi par expérience, ont permis de contenir ces événements exceptionnels mais malheureusement, encore une fois, rien ne nous garantit qu'on échappera totalement à une catastrophe naturelle lors de cette saison là et je remercie l'ensemble des personnels et des services qui sont mobilisés à plein temps sur ces questions-là dès aujourd'hui.

Je vous remercie.